N°: 2006-06-24
Service: Direction Générale

OBJET: ADHESION DE GIVORS ET GRIGNY A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu la délibération du conseil de communauté du 2 mai 2006;

Vu les articles L5215-40 et L5211-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

Les conseils municipaux des communes de Givors et Grigny ont demandé leur adhésion à la communauté urbaine de Lyon, par délibérations des 9 et 10 novembre 2005.

Les résultats de l'ensemble des études et analyses qui ont été conduites, depuis la délibération du conseil de communauté du 14 novembre 2005, aboutissent à des conclusions favorables.

Conformément aux articles L5215-40 et L5211-18 du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé d'accepter l'adhésion de Givors et Grigny, à compter du 1er janvier 2007.

Il conviendra, également, de demander à monsieur le préfet du Rhône d'étendre le périmètre de la communauté urbaine de Lyon à ces deux nouvelles communes, après avoir constaté le refus de la commune de Millery d'adhérer au Grand Lyon.

- DELIBERE -

A LA MAJORITE L'UNANIMITE des membres présents

ACCEPTE l'adhésion des communes de Givors et Grigny à la communauté urbaine de Lyon à compter du 1er janvier 2007.

DEMANDE à Monsieur le Préfet d'étendre le périmètre de la communauté urbaine à ces deux nouvelles communes.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET